



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 12 juin 2006

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :
le 2 juin 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 15 juin 2006

**Créances irrécouvrables - admissions en non valeur - budget
principal - régie eau**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA, M. Michel GENDREAU

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Amaury BREUILLE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Annie COUTUREAU donne pouvoir à M. Michel GENDREAU.
Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Michelle LE FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 juin 2006

DELIBERATION D20060220

Direction des Finances

**Créances irrécouvrables - admissions en non valeur - budget
principal - régie eau**

Monsieur Luc DELAGARDE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le Trésorier Principal Municipal mène actuellement une démarche d'apurement des écritures du poste comptable sur plusieurs années.

A ce titre, certaines sommes n'ont pas donné lieu à recouvrement, pour le Budget Principal et la Régie eau de la Ville de Niort, sur la période de 1992 à 2004, sans aucune perspective de paiement.

D'autre part, certains redevables ont fait l'objet de procédures de rétablissement personnel, les jugements rendus par le Tribunal d'instance de Niort leur accordant l'effacement de leur dette. Il y a donc lieu de constater l'irrecouvrabilité de ces sommes qui s'échelonnent sur la période 2000 à 2005.

Au Budget principal, une somme de 4 112,29 euros comprend principalement le non paiement :

- de la restauration scolaire,
- de la part « assainissement » sur la facturation avant transfert de la compétence,
- des droits de voirie,
- du refuge pour animaux.

A la Régie eau, une somme de 13 795,17 euros concerne le non paiement de l'eau.

En conséquence, le Trésorier Principal Niort Sèvre sollicite l'admission en non valeur de ces sommes irrécouvrées.

Les crédits budgétaires sont prévus aux budgets 2006.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Admettre en non valeur, sur proposition de Monsieur le Trésorier principal Niort Sèvre, la somme de 4 112,29 euros au budget principal sur le chapitre 65, sous fonction 0200, article 654 et la somme de 13 795,17 euros à la Régie de l'eau sur le chapitre 65, article 654.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	10

Pour le Maire de Niort

Alain BAUDIN

Luc DELAGARDE

[Ordre du jour](#)